

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 JUN 2020

Délibération : **2020-06- 45**
OBJET : **DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE TREILLIERES DANS
LES INSTANCES DU SYDELA**
Nomenclature : **5.3.1**

En exercice : 29	Le vingt-neuf juin deux mille vingt à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le dix-neuf juin deux mille vingt s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire.
Présents : 24	
Pouvoirs : 5	
Absents : 0	
Votants : 29	
Délibération comportant :	
Annexe : /	Les membres présents en séance : Alain ROYER, Catherine CADOU, Sylvie PERGELINE, Jean-Marc COLOMBAT, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Pascal LAVEANT, Yvon LERAT, Florence CABRESIN, Elisa DRION, Isabelle GROLLEAU, Augustin MOULINAS, Valérie ROBERT, Jérôme AMIAUD, Béatrice MIERMONT, Benjamin VACHET, Romain MONDEJAR, Catherine RENAUDEAU, Jean-Claude SALAU, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Hélène JALIN, Gwenn BOULZENNEC, Priscilla DECOTTIGNIES.

Les membres ayant donné un pouvoir :

Claude RINCE donne pouvoir à Jean-Claude SALAU, Marie-Thérèse BERAGNE donne pouvoir à Isabelle GROLLEAU, Mickaël MENDES donne pouvoir à Thierry GICQUEL, Margaux BOURRIAUD donne pouvoir à Béatrice MIERMONT, Emmanuel RENOUX donne pouvoir à Soumaya BAHIRAEI.

Rapporteur : Alain ROYER

Le SYDELA (Syndicat Départemental d'Energie de Loire-Atlantique) est une structure de coopération intercommunale, composée de **180 communes et 14 intercommunalités** du département de Loire-Atlantique.

En qualité d'**autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et de gaz**, le SYDELA est l'acteur **public** référent des **énergies** au service des **collectivités locales**. À ce titre, le SYDELA : est **propriétaire des réseaux publics de distribution d'électricité et de gaz** en lieu et place des communes, réalise une part de la **maîtrise d'ouvrage sur les réseaux électriques**, est compétent en matière d'**éclairage public** et de **génie civil des réseaux téléphoniques**, **accompagne** les acteurs du territoire dans la **transition énergétique**.

Dans le cadre du renouvellement du Conseil Municipal et conformément aux statuts du SYDELA, il convient de procéder à l'élection des représentants pour constituer le collège électoral « Erdre et Gesvres ».

Ce collège électoral, composé de 2 représentants par commune du territoire Erdre et Gesvres et 2 représentants de la communauté de commune Erdre et Gesvres, soit 26 membres au total, se réunira et désignera à son tour deux délégués titulaires et deux suppléants au comité syndical départemental du SYDELA.

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20200629-2020-06-45-DE
Date de télétransmission : 02/07/2020
Date de réception préfecture : 02/07/2020

Conformément aux statuts du SYDELA, le conseil municipal doit donc désigner :

La liste des candidats titulaires et suppléants est présentée en séance

2 représentants titulaires

Claude RINCE

Jean-Marc COLOMBAT

2 représentants suppléants

Jean-Claude SALAU

Priscilla DECOTTIGNIES

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- D'ELIRE les représentants de Treillières pour CONSTITUER le collège électoral du SYDELA.

Délibération adoptée, POUR : 23 voix, CONTRE : 0 voix, ABSTENTION : 6 voix.

Abstentions : Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Hélène JALIN, Gwenn BOULZENEC, Priscilla DECOTTIGNIES

Pour extrait conforme.

Treillières, le 29 juin 2020
Alain ROYER, Maire



Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20200629-2020-06-45-DE
Date de télétransmission : 02/07/2020
Date de réception préfecture : 02/07/2020